Infrastructure Fund

Données au 07 décembre 2025

Données de base

Valeur nette d'inventaire:	29,06
Date du VNI:	02 décembre 2025
Date d'établissement:	11 mars 2021
Type de fonds:	Fonds d'actions Thématique
Frais de gestion:	1,70 %

Stratégie d'investissement

Les actifs du fonds d'investissement interne Infrastructure Fund sont investis à 100 % dans le fonds d'investissement sous-jacent Lazard Global Listed Infrastructure Equity Fund (code ISIN: IE00B51PLJ46). Le fonds investit principalement dans des actions de sociétés d'infrastructure ayant une capitalisation boursière minimale de 250 millions de USD. Le fonds adopte une philosophie « Preferred Infrastructure » qui se concentre principalement sur les actions de sociétés qui possèdent des infrastructures physiques et qui répondent à certains critères privilégiés, tels que la certitude des revenus, la rentabilité et la longévité.

Données de base (fonds sous-jacent)

ISIN:	IE00B51PLJ46
Société de fonds:	Lazard
Site web:	www.lazard.com
Date d'établissement:	18 juin 2013
Devise du fonds:	EUR
Frais de gestion:	0,93 %

Performance en %

	-	-	2022	2023	2024	2025
Rendement p.a.	-	-	-20,24 %	4,21 %	1,14 %	20,83 %

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7

← Risque plus faible Risque plus élevé →

La classe de risque indiquée ci-dessus s'applique à ce fonds dans le cadre d'un produit à prime unique.

Performance en %

	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis l'établissement
Rendement p.a.	-	14,68 %	6,68 %	-	-	3,27 %
Rendement cumulé	20,83 %	14,68 %	21,44 %	-	-	16,24 %
Volatilité	9,67 %	9,59 %	9,62 %	-	-	9,57 %

Durabilité

Article 8 SFDR

Cette présentation sert exclusivement à fournir des informations sur le produit et repose sur les données relatives à la société de fonds concernée. Elle ne constitue ni un conseil en investissement, ni ne le remplace. Les performances historiques ne préjugent pas des rendements similaires dans le futur. L'évolution future n'est pas prévisible. Les fonds de la branche23 visent à obtenir les meilleurs rendements possibles, mais il n'y a pas de garantie de préservation ou d'accroissement de la prime investie.